

Suivi des retombées de poussières autour de la carrière de Vingrau

Rapport annuel 2020

ETU-2021-035 - Edition Mars 2021



# **CONDITIONS DE DIFFUSION**

**Atmo Occitanie**, est une association de type loi 1901 agréée (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. Atmo Occitanie est adhérent de la Fédération Atmo France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

**Atmo Occitanie** met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site :

### www.atmo-occitanie.org

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle d'Atmo Occitanie.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas systématiquement rediffusées lors d'actualisations ultérieures à la date initiale de diffusion.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie** par mail :

contact@atmo-occitanie.org

# **SOMMAIRE**

SYNTHESE	1
1. CONTEXTE ET OBJECTIFS	2
1.1. Contexte	2
1.2. Objectifs	2
2. DISPOSITIF ET METHODES UTILISEES	2
2.1. HISTORIQUE	2
2.2. DISPOSITIF DE MESURES	
2.2.1. Description des jauges	
2.2.2. Fréquence des mesures	
2.2.3. Valeur réglementaire	3
2.2.4. Implantation des jauges	4
3. CONDITIONS GENERALES SUR LA ZONE ETUDIEE	7
3.1. EVOLUTION DU SITE EN 2020 (SOURCE : OMYA)	7
3.2. CONDITIONS METEOROLOGIQUES EN 2020	7
4. RESULTATS OBTENUS	8
4.1. RETOMBEES TOTALES	8
4.1.1. Tableau de résultats 2020	8
4.1.2. Information sur le réseau de mesures	8
4.1.3. Moyenne générale	8
4.1.4. Détails par jauge (retombées totales)	8
4.2. RETOMBEES SECHES	10
4.2.1. Tableau de résultats 2020	10
4.2.2. Information sur le réseau de mesures	10
4.2.3. Moyenne générale	10
4.2.4. Détails par plaquette	11
5. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES	12
TARLE DEC ANNEYES	12

# **SYNTHESE**

En partenariat avec la société OMYA, Atmo Occitanie réalise le suivi des retombées de poussières autour de la carrière de Vingrau. Concrètement, 4 campagnes de mesures d'un mois ont été réalisées en 2020.

- En 2020, les niveaux de retombées totales sur le site de référence, éloignés de l'activité de la carrière est en nette hausse par rapport à 2019.
- L'activité du site principal et du site « Télévisions » peut avoir une forte influence sur les retombées totales des zones proches sous la Tramontane
- En l'absence d'activité, le site de Montpeyroux n'a pas d'influence sur l'empoussièrement de son environnement immédiat ainsi que sur le hameau du Pas de l'Echelle

### SITUATION PAR RAPPORT À LA VALEUR DE REFERENCE

Valeur de référence	Dépassement	Commentaires
500 mg/m²/jour en moyenne annuelle glissante sur les jauges de type b (arrêté du 22/09/1994 modifié)	Non	Il n'y a pas de jauge de type b dans le dispositif (c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'habitation située à moins de 1 500 mètres sous les vents dominants)

### ■ RETOMBEES TOTALES ET SECHES : SITUATION POUR L'ANNEE 2020

		Retombées total	es en mg/m²/jour	Comparaison entre 2019 et 2020	
Numéro	Type de jauge	Moyenne annuelle 2020 (Moyenne des 4 campagnes de mesures)	Moyenne annuelle 2019 (Moyenne des 4 campagnes de mesures)	Evolution	Pourcentage par rapport à 2019
VIN 10	а	185	70		+ 165%
VIN 2	С	499	536*	**	**
VIN 11	С	213	103	<b>A</b>	+ 106%
VIN 12	С	613	804	▼	- 24%
VIN 4	-	289	72	<b>A</b>	+ 301%
Moyenne globale du réseau sans la jauge VIN2		325	317	<b>A</b>	+3%

<sup>\*</sup> Moyenne calculée à partir des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> campagne de mesure 2019. Pas de résultats disponibles pour les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> campagnes de mesures.

<sup>\*\*</sup>Les moyennes 2019 et 2020 ne sont donc pas comparables car seules 2 campagnes de mesures disponibles en 2019.

	Retombées sèch	es en mg/m²/jour	Comparaison entre 2019 et 2020		
Numéro de plaquette	Moyenne annuelle 2020 (Moyenne des 4 campagnes de mesures)	Moyenne annuelle 2019 (Moyenne des 4 campagnes de mesures)	Evolution	Pourcentage par rapport à 2019	
CP 2	62	74	▼	- 17%	
CP 4	31	65	▼	- 53%	
CP 7	33	44	▼	- 23%	
CP 10	33	55	▼	- 39%	
Moyenne globale du réseau	40	59	▼	- 33%	

# 1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

### 1.1. Contexte

La société OMYA a confié à Atmo Occitanie la surveillance des retombées de poussières sédimentables<sup>1</sup> dans l'environnement de la carrière de Vingrau, située en zone non couverte par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). Une convention signée entre OMYA et Atmo Occitanie précise le programme de mesures mis en place

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'axe 3 du projet associatif d'Atmo Occitanie : « Évaluer et suivre l'impact des activités humaines et de l'aménagement du territoire sur la qualité de l'air ».

Elle répond à l'objectif 3-1 « Accompagner les partenaires industriels pour l'évaluation de la contribution de leur activité aux émissions et à la qualité de l'air dans leur environnement ».

# 1.2. Objectifs

Les objectifs du programme de mesures mis en œuvre sont :

- d'évaluer les niveaux de retombées de poussières sur la zone étudiée,
- déterminer l'impact des activités d'exploitation de la carrière sur les niveaux de retombées de poussières dans son environnement,
- le cas échéant, vérifier que les niveaux de retombées de poussières à proximité des 1ères habitations sous les vents dominants de l'exploitation soient conformes au seuil réglementaire (voir 2.2.3).

Ce protocole concerne exclusivement les **poussières sédimentables**. Il ne rend pas compte des éventuels problèmes liés aux particules en suspension, beaucoup plus fines (diamètre moyen inférieur à 10 microns), dont la mesure et les effets sont complètement différents.

# 2. DISPOSITIF ET METHODES UTILISEES

# 2.1. Historique

Entre 1995 et 2017, le suivi des retombées de poussières autour de la carrière était effectué par des plaquettes de dépôts selon la norme AFNOR NFX 43-007.

En 2018, en application de l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié, un dispositif de surveillance des retombées de poussières avec des mesures par jauges selon la norme AFNOR NF X 43-014 a été mise en place.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> On appelle <u>poussières sédimentables</u> (PSED), les poussières, d'origine naturelle (volcans...) ou anthropique (carrière, cimenteries...), émises dans l'atmosphère essentiellement par des actions mécaniques et qui tombent sous l'effet de leur poids.

# 2.2. Dispositif de mesures

# 2.2.1. Description des jauges

« Le collecteur de précipitations » de type jauge est un dispositif destiné à recueillir les retombées atmosphériques.

Les « retombées » représentent la masse de matières naturellement déposées par unité de surface dans un temps déterminé (norme NF X43.001).

Le collecteur de précipitations est un récipient d'une capacité suffisante (10 litres) pour recueillir les précipitations de la période considérée et est muni d'un entonnoir de diamètre connu (25 cm de diamètre). Le dispositif est placé à une hauteur de 1,5 mètre. La durée d'exposition du collecteur est d'environ 1 mois. Le récipient est ensuite envoyé en laboratoire pour analyse.

Les retombées sont exprimées en mg/m²/jour.



Pour plus de détails sur la méthode de mesures, se reporter à l'annexe 5.

# 2.2.2. Fréquence des mesures

Dans un courrier daté du 12 novembre 2019, la DREAL Occitanie a apporté des précisions sur le déroulement des mesures :

- les campagnes de mesures ont une durée de 30 +- 2 jours,
- l'intervalle entre 2 campagnes de mesures doit être de 60 + 2 jours

Afin d'assurer une représentativité saisonnière des mesures, il est admis à l'issue de 4 campagnes de mesures un décalage d'un mois pour les 4 campagnes suivantes.

Le calendrier 2020 des mesures est présenté en annexe 1.

# 2.2.3. Valeur réglementaire

L'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié définit une valeur de **500 mg/m²/jour en moyenne annuelle** à ne pas dépasser pour les jauges installées à proximité des habitations situées à moins de 1 500 mètres de la carrière (jauge de type b, voir § 2.2.4).

En revanche, cet arrêté ne prévoit pas de seuil pour les jauges situées en limite d'exploitation.

### 2.2.4. Implantation des jauges

### 2.2.4.1. Contexte réglementaire

En application de l'article 19.5 l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié, les exploitants de carrière, à l'exception de celles exploitées en eau, dont la production annuelle est supérieure à 150 000 tonnes/an sont soumis à la mise en place d'un plan de surveillance des émissions de poussières.

Ce plan de surveillance comprend, entre autre, le choix de la localisation des stations de mesures en fonction des vents dominants et de la présence d'habitations à moins de 1500 mètres de l'exploitation avec :

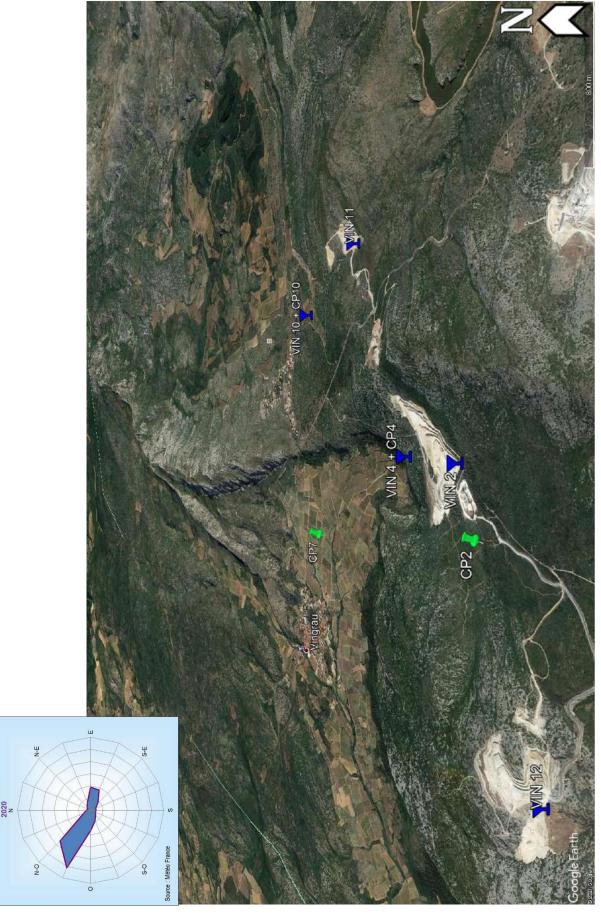
- au moins une station de mesure témoin correspondant à un ou plusieurs lieux non impactés par l'exploitation de la carrière (type a),
- le cas échéant, une ou plusieurs station de mesures implantées à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillants des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1500 m des limites de propriété de l'exploitation, sous les vents dominant (type b),
- une ou plusieurs stations de mesures implantées en limite de site, sous les vents dominants (type c).

### 2.2.4.2. Application pour la carrière de Vingrau

	Type de site	Explications	Sites	
	a	une station de mesures témoin correspondant à un ou plusieurs lieux non impactés par l'exploitation de la carrière.	VIN 10, située à proximité du hameau des Pas de l'Echelle.	
Arrêté ministériel du 22 septembre 1994	b	le cas échéant, une ou plusieurs stations de mesure implantées à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou <b>des premières</b> <b>habitations</b> situées à moins de 1 500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants.	Pas ,d'habitation sous la Tramontane à moins de 1500 mètres	
1994 modifié	c	une ou plusieurs stations de mesure implantées en limite de site, sous les vents dominants.	VIN 2, située sous la Tramontane, à l'Est des installations de la carrière principale.  VIN 11, située sous la Tramontane, au Sud du site « Montpeyroux »  VIN 12, située sous la Tramontane du site « Télévisions » à l'Ouest du site principal	
	Jauge complémentaire		VIN 4, située au Nord de la carrière principale.	

En complément, 4 plaquettes permettant la mesure des retombées sèches ont été conservées :

- CP2 : Sur la route de "la Loubatière", au Sud-Ouest de la carrière principale
- CP4 : En limite Nord de la carrière principale
- CP7 (référence du réseau plaquette) : A environ 1500 m au Nord de la carrière, au cœur du vignoble
- CP10 : A proximité du hameau des Pas de l'Echelle.



Carte du dispositif de surveillance de l'empoussièrement autour de la carrière de Vingrau

# Sites de prélèvements 'jauges'







VIN 2 VIN 4 VIN 10





VIN 11 VIN 12

# 3. CONDITIONS GENERALES SUR LA ZONE ETUDIEE

# 3.1. Evolution du site en 2020 (source : OMYA)

En 2020, les activités d'extraction et de production ont fortement augmenté par rapport à 2019 (respectivement +50% et +51%).

Pour 2020, l'exploitant a signalé les événements suivants :

- Arrêt annuel du 18 mars au 13 avril, du 08 au 23 août et du 19 décembre et 31 janvier 2021
- Entretien habituel des pistes par arrosage, pas de changement particulier dans le mode de fonctionnement
- Exploitation de la carrière uniquement sur les sites de Coume Rajou et Télévision. Pas d'activité sur Montpeyroux (jauge 11)

# 3.2. Conditions météorologiques en 2020

La carrière de Vingrau est située en zone non couverte par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

Conformément à l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié, les paramètres météorologiques (direction et vitesse du vent, température et pluviométrie) nécessaires à l'interprétation des mesures de retombées de poussières peuvent être obtenues :

- soit par une station de mesures implantée sur le site de l'exploitation avec une résolution horaire au minimum,
- soit par un abonnement à des données corrigées en fonction du relief, de l'environnement et de la distance issues de la station météo la plus représentative à proximité de la carrière. L'abonnement à un point d'observation virtuelle (POV) fourni par Météo France est admis.

En 2020, les données météorologiques permettant d'interpréter les mesures de retombées de poussières sont issues d'un point d'observation virtuelle (POV) fourni par Météo France, permettant d'avoir des données horaires modélisées et corrigées de températures, vents et précipitations au niveau de la carrière.

### Précipitations :

En 2020, le cumul annuel des précipitations s'élève à 787 mm. La somme des précipitations pendant les périodes de mesures représente 56% des précipitations annuelles (441 mm) ; elle était de 153 mm en 2019. La répartition des précipitations est contrastée entre les périodes d'exposition :

- les 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>e</sup> périodes de mesures sont les plus pluvieuses avec des cumuls respectifs de 158 et 253 mm.
- les 3e et la 4e périodes de mesures sont les plus sèches avec des cumuls respectifs de 18 et 13 mm.

Sur les 123 jours de mesures, il y a eu 34 jours de précipitations (cumul journalier supérieur à 0,1 mm).

### Vents

Les vents dominants sur le site (annexe 4) sont la Tramontane, de secteur Ouest / Nord-Ouest et le Marin de secteur Est

Sur les 123 jours d'exposition, il y a eu :

- 123 jours avec au moins une heure de vent > 1.4 m/s
- 35 jours avec au moins une heure de vent > 7 m/s
- 0 jour avec au moins une heure de vent > 14 m/s

La vitesse moyenne des vents sur l'ensemble des périodes d'exposition est de 3.1 m/s.

**Températures :** en 2020, la moyenne des températures est de 15,1 °C.

# 4. RESULTATS OBTENUS

### 4.1. Retombées Totales

### 4.1.1. Tableau de résultats 2020

	ldentifiant jauge et quantité en mg/m²/jour						
Période de l'année 2020	VIN 10 (type a)	VIN 2 (type c)	VIN 11 (type c)	VIN 12 (type c)	VIN 4		
16/01 au 14/02	203	506	280	865	338		
15/04 au 15/05	175	543	164	275	265		
16/07 au 17/08	182	582	253	999	345		
15/10 au 16/11	179	364	153	311	209		
Moyenne	185	499	213	613	289		
Maximum	203	582	280	999	345		
Minimum	175	364	153	275	209		

### 4.1.2. Information sur le réseau de mesures

Les poses et déposes des jauges sont effectuées par Atmo Occitanie. L'analyse des jauges est réalisée par un laboratoire accrédité COFRAC.

Aucune modification du réseau n'a été effectuée au cours de l'année.

Aucune anomalie n'a été relevé sur le dispositif de mesures au cours de l'année.

# 4.1.3. Moyenne générale

La moyenne générale du réseau s'établit pour l'année 2020 à 360 mg/m²/jour, en augmentation par rapport à celle de 2019 (317 mg/m²/jour).

Afin d'avoir une tendance sur l'évolution des niveaux de retombées totales entre 2019 et 2020, la moyenne générale 2020 est calculée sans la jauge VIN2.

La moyenne générale 2020 – sans les résultats de la jauge VIN 2 – s'élève à 325 mg/m $^2$ /jour, équivalente à celle de 2019 (317 mg/m $^2$ /jour).

# 4.1.4. Détails par jauge (retombées totales)

# 4.1.4.1. Jauge de type a (référence)

La jauge VIN 10, située à proximité du hameau des Pas de l'Echelle, sert de référence au réseau.

En 2020, elle enregistre une moyenne annuelle de 185 mg/m²/jour, en forte augmentation par rapport à celle de 2019 (70 mg/m²/jour). Cette hausse est liée à des niveaux d'empoussièrement plus importants constatés sur l'ensemble des 4 campagnes de mesures.

Cette augmentation de l'empoussièrement a aussi été enregistrée sur d'autres points de mesures de référence dans le département des Pyrénées-Orientales.

### 4.1.4.2. Jauges de type c (limite d'exploitation)

### La jauge VIN 2 est située sous la Tramontane à l'Est des installations de la carrière principale.

En 2020, elle présente un empoussièrement fort (499 mg/m²/jour), nettement supérieur à la référence du réseau.

Les niveaux d'empoussièrement relevés sont relativement homogènes entre les 4 campagnes de mesures. Cette jauge subit une influence forte de l'activité de la carrière.

### La jauge VIN 12 est située sous la Tramontane du site Ouest d'extraction (Télévisions).

En 2020, comme en 2019, cette jauge présente l'empoussièrement le plus élevé du réseau avec 613 mg/m²/jour, néanmoins en diminution par rapport à 2019 (804 mg/m²/jour).

De fortes variations d'empoussièrement sont constatés entre les campagnes de mesures : ainsi, les empoussièrements constatés lors des 1<sup>ère</sup> et 3<sup>e</sup> campagnes de mesure (865 et 999 mg/m²/jour) sont nettement supérieurs à ceux observés lors des deux autres campagnes de mesures (275 et 311 mg/m²/jour)

Cette jauge semble subir ponctuellement une forte influence de l'activité de la carrière. Malgré la hausse de l'activité de la carrière, cette influence est moins marquée qu'en 2019.

### La jauge VIN 11 est située sous la Tramontane, au Sud du site « Montpeyroux ».

En 2020, elle enregistre un empoussièrement faible (213 mg/m²/jour), supérieur à celui de 2019 (103 mg/m²/jour) et légèrement supérieur à l'empoussièrement de référence.

En 2020, il n'y avait pas d'activité sur le site de « Montpeyroux » : l'augmentation de l'empoussièrement constatée sur cette jauge correspond à celle relevée sur la jauge de référence et reflète la hausse du niveau de fond en 2020.

Logiquement, en l'absence d'activité, le site « Montpeyroux »ne semble pas avoir d'influence sur cette jauge.

### 4.1.4.3. Jauge complémentaire

### La jauge VIN 4 est située à 150 mètres au Nord de la carrière principale,

Elle affiche en 2020 un empoussièrement modéré (289 mg/m²/jour), en forte augmentation par rapport à celui de 2019 (72 mg/m²/jour) et supérieur à la référence du réseau.

Cette hausse est liée à des niveaux d'empoussièrement plus importants constatés sur l'ensemble des 4 campagnes de mesures.

L'activité de la carrière semble avoir une influence modérée sur cette jauge.

### 4.2. RETOMBEES SECHES

### 4.2.1. Tableau de résultats 2020

	Identifiant plaquette et quantité en mg/m²/jour						
Période de l'année 2020	CP 2						
16/01 au 14/02	22	23	29	/			
15/04 au 15/05	21	26	22	18			
16/07 au 17/08	81	36	/	39			
15/10 au 16/11	123	38	49	43			
Moyenne	62	31	33	33			
Maximum	123	38	49	43			
Minimum	21	23	22	18			

### 4.2.2. Information sur le réseau de mesures

Afin d'établir une continuité dans les mesures et de conserver un historique, 4 plaquettes ont été conservées dans le dispositif.

Les poses et déposes sont effectuées par Atmo Occitanie. L'analyse des plaquettes est effectuée par Atmo Occitanie.

Aucune modification du réseau n'a été effectuée au cours de l'année.

Il n'y a pas de données disponibles en raison de la disparition de la plaquette :

- lors de la 1ère période de mesures pour la plaquette CP 10
- lors de la 4<sup>e</sup> période de mesures pour la plaquette CP 7.

# 4.2.3. Moyenne générale

En 2020, le niveau de retombées sèches s'élève à 40 mg/m²/jour, en diminution par rapport à celui de 2019 (59 mg/m²/jour).

La forte augmentation de la pluviométrie au cours des périodes d'exposition (441 mm en 2020 contre 153 mm en 2019) permet ainsi d'expliquer la diminution des retombées sèches malgré la hausse de l'activité de la carrière (+50% en 2020).

# 4.2.4. Détails par plaquette

### La plaquette CP 7, est située à environ 1500 au Nord de la carrière principale,

Cette plaquette, éloignée de l'activité de la carrière sert de référence au réseau.

En 2020, elle affiche un empoussièrement faible (33 mg/m²/jour), en diminution par rapport à celui de 2019 (44 mg/m²/jour).

Entre 2019 et 2020, alors que les retombées totales sur le site de référence sont en hausse, les retombées sèches sont quant à elles en diminution en lien avec la hausse de la pluviométrie.

### La plaquette CP 4, est située à environ 150 mètres au nord de la carrière, en parallèle à la jauge VIN 4

Elle affiche un empoussièrement faible (31 mg/m²/jour), en diminution par rapport à celui de 2019 (65 mg/m²/jour), et équivalent à la référence du réseau plaquette.

### La plaquette CP 10, est située à proximité du hameau des Pas de l'Echelle, en parallèle à la jauge VIN 10

Elle présente un empoussièrement faible (33 mg/m²/jour), en diminution par rapport à celui de 2019 (55 mg/m²/jour), et équivalent à la référence du réseau plaquette.

Les plaquettes CP 4 et CP 10 ne semblent pas subir d'influence de l'activité de la carrière.

### La Plaquette CP 2, est située à environ 200 mètres au Sud-Ouest de la carrière principale,

Elle enregistre un empoussièrement faible (62 mg/m²/jour), légèrement inférieur à celui de 2019 (72 mg/m²/jour) mais néanmoins supérieur à la référence du réseau plaquette.

La plaquette **CP 2** subit une très faible influence de l'activité de la carrière.

# 5. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Les résultats de l'année 2020 montrent que :

- en l'absence d'activité, le site de Montpeyroux n'a pas d'influence sur l'empoussièrement de son environnement immédiat ainsi que sur le hameau du Pas de l'Echelle
- l'activité du site principal et du site « Télévisions » peut avoir une forte influence sur les retombées totales des zones proches sous la Tramontane. Malgré la hausse de l'activité de la carrière, cette influence est moins marquée qu'en 2019. Ces deux sites n'ont pas d'influence sur le village de Vingrau situé à 2 Km au nord-Ouest du site principal.
- une nette augmentation des niveaux de fond de retombées totales a été constatée lors des campagnes de mesures. Les éléments à disposition d'Atmo-Occitanie ne permettent pas d'expliquer ces niveaux plus élevés. Cette augmentation a aussi été enregistrée sur d'autres points de mesures de fond dans le département des Pyrénées-Orientales.

Les mesures de retombées de poussières se poursuivent en 2021 autour des trois sites.

# **TABLE DES ANNEXES**

ANNEXE 1: Calendrier des mesures 2020

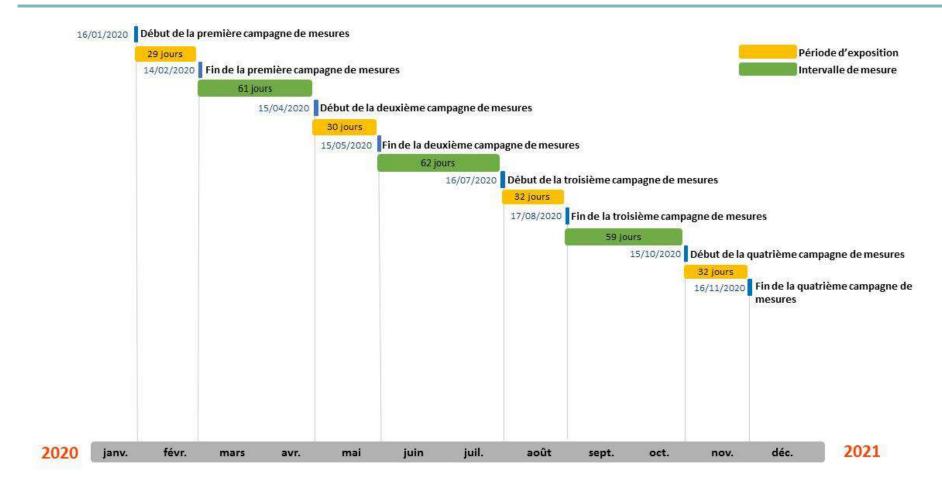
ANNEXE 2 : Mesures des retombées poussières : détails des résultats 2020

ANNEXE 3 : Mesures des retombées poussières : historique

ANNEXE 4 : Conditions météorologiques

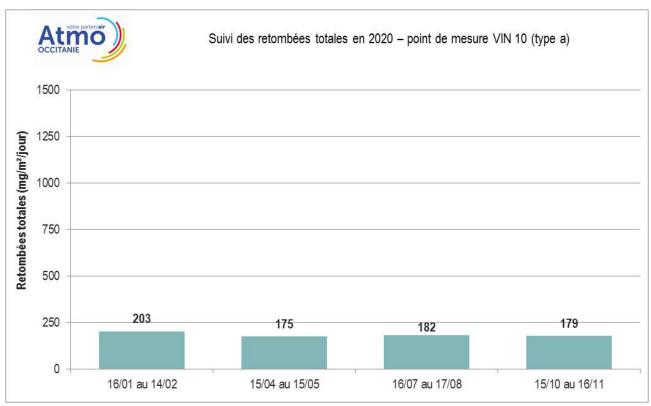
ANNEXE 5 : Méthode de détermination des retombées atmosphériques totales

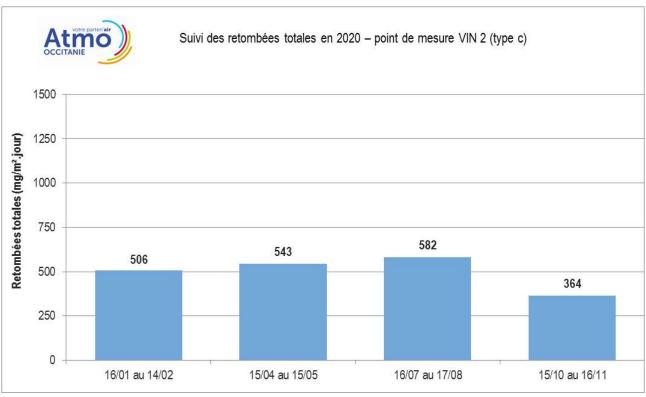
# **ANNEXE 1**: calendrier des mesures 2020

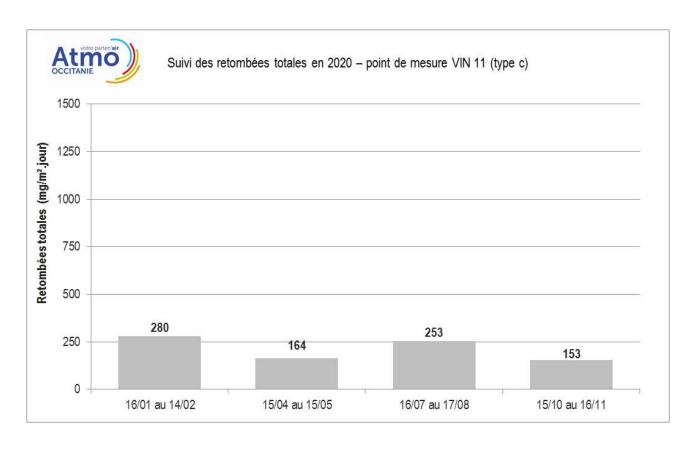


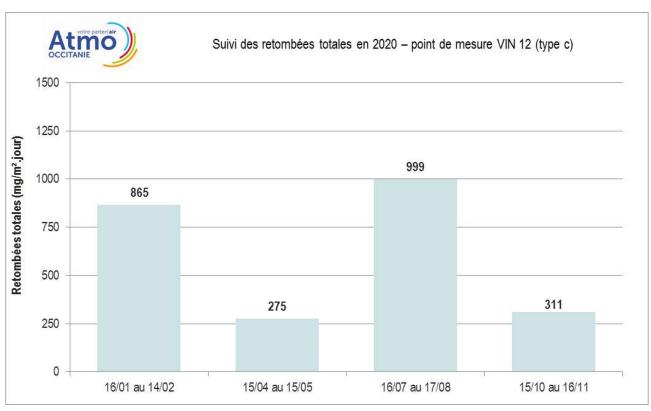
# **ANNEXE 2:**

# Mesures des retombées de poussières : détails des résultats 2020

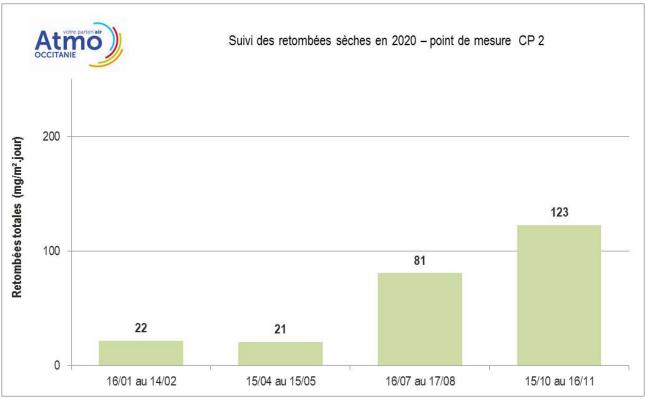


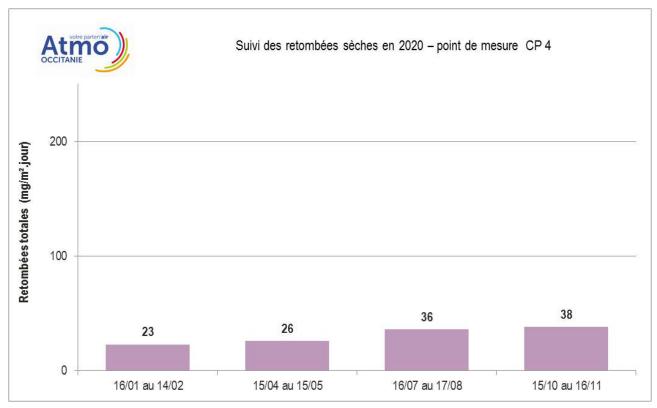


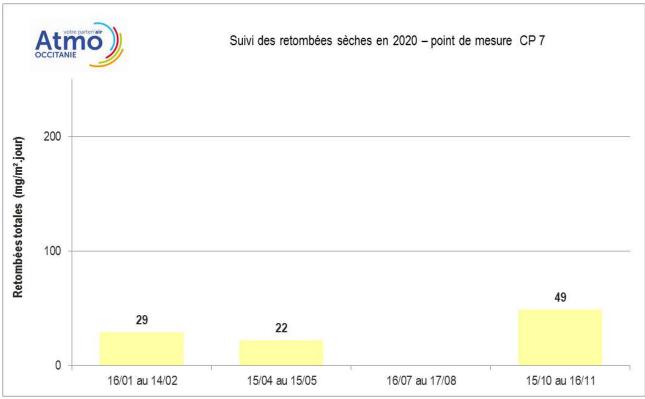


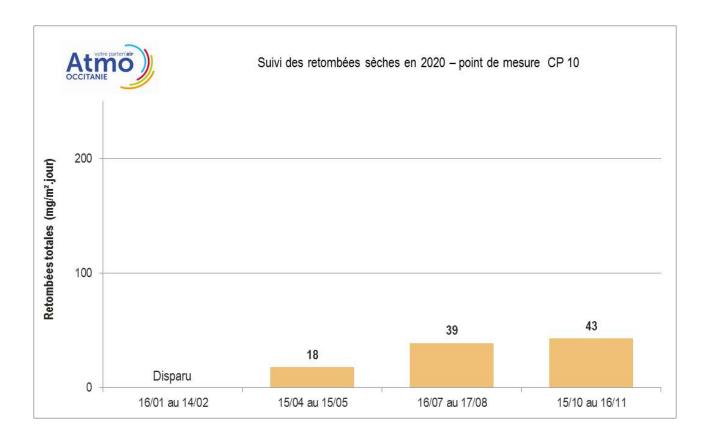


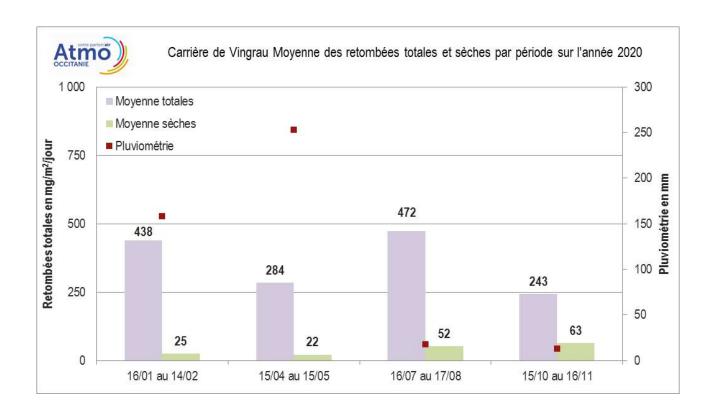












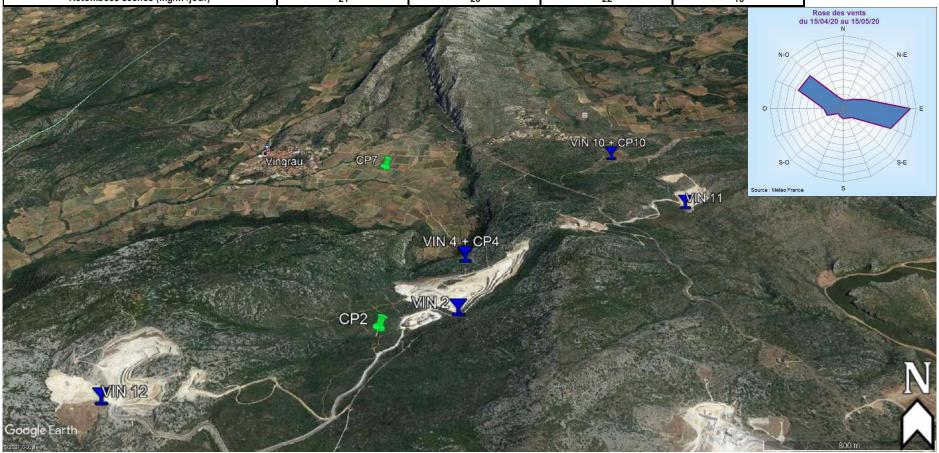
### Résultats de la première période d'exposition du 16/01/2020 au 14/02/2020

Retombées de poussières (mg/m²/jour)							
Jauges VIN10 VIN2 VIN11 VIN12 VIN4 VIN4							
Retombées totales (mg/m²/jour)	203	506	280	865	338		
Plaquettes	CP 2	CP 4	CP 7	CP 10			
Retombées sèches (mg/m²/jour)	22	23	29	D			



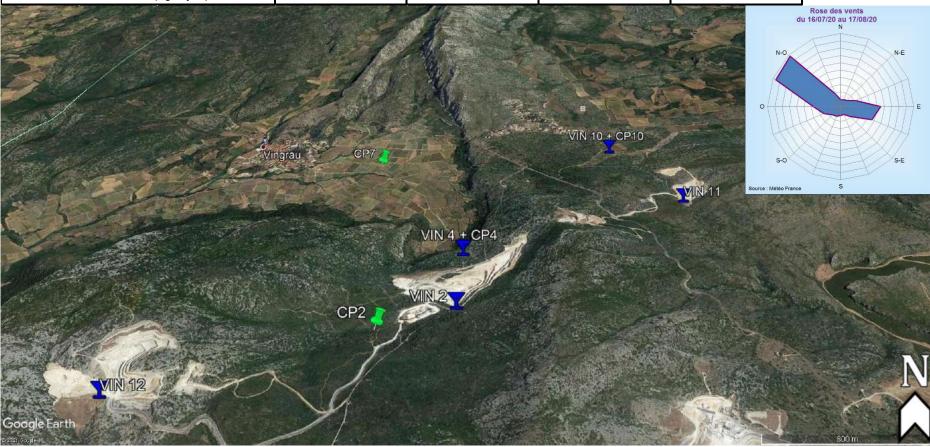
# Résultats de la deuxième période d'exposition du 15/04/2020 au 15/05/2020

Retombées de poussières (mg/m²/jour)							
laugas	VIN10	VIN2	VIN11	VIN12	VIN4		
Jauges	(type a)	(type c)	(type c)	(type c)	VIIN4		
Retombées totales (mg/m²/jour)	175	543	164	275	265		
Plaquettes	CP 2	CP 4	CP 7	CP 10			
Retombées sèches (mg/m²/jour)	21	26	22	18			



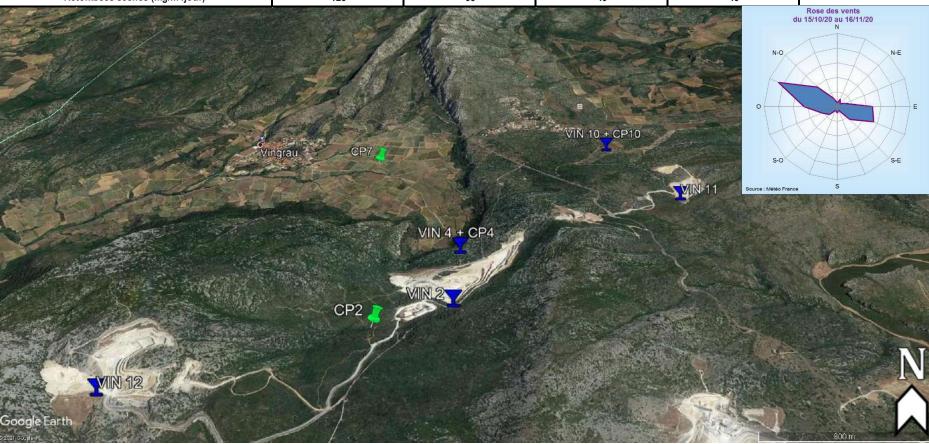
### Résultats de la troisième période d'exposition du 16/07/2020 au 17/08/2020

Retombées de poussières (mg/m²/jour)							
louges	VIN10	VIN2	VIN11	VIN12	VIN4		
Jauges	(type a)	(type c)	(type c)	(type c)	VIIV4		
Retombées totales (mg/m²/jour)	182	582	253	999	345		
Plaquettes	CP 2	CP 4	CP7	CP 10			
Retombées sèches (mg/m²/jour)	81	36	D	39			



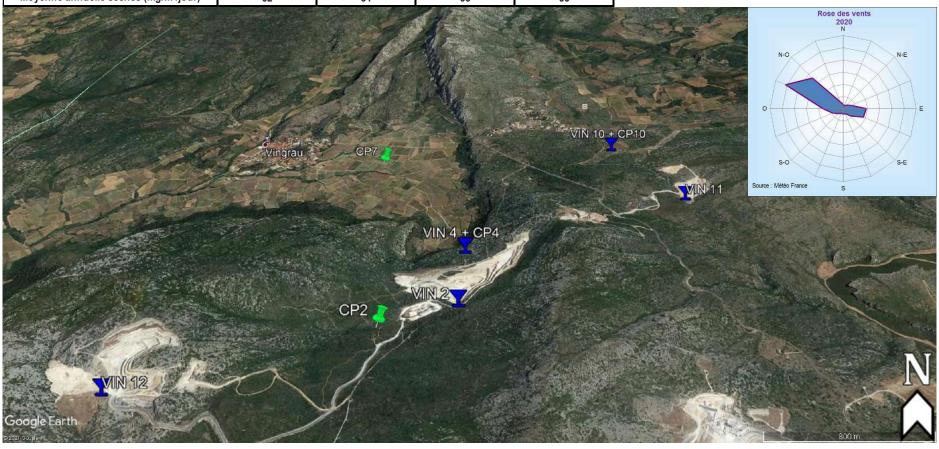
### Résultats de la quatrième période d'exposition du 15/10/2020 au 16/11/2020

Retombées de poussières (mg/m²/jour)								
louges	VIN10 VIN2 VIN11		VIN11	VIN12	VIN4			
Jauges	(type a)	(type c)	(type c)	(type c)	VIIV4			
Retombées totales (mg/m²/jour)	179	364	153	311	209			
Plaquettes	CP 2	CP 4	CP7	CP 10				
Retombées sèches (mg/m²/jour)	123	38	49	43				



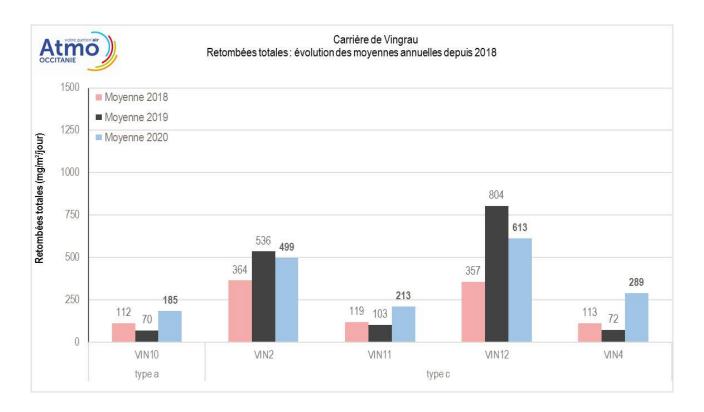
# Moyenne annuelle

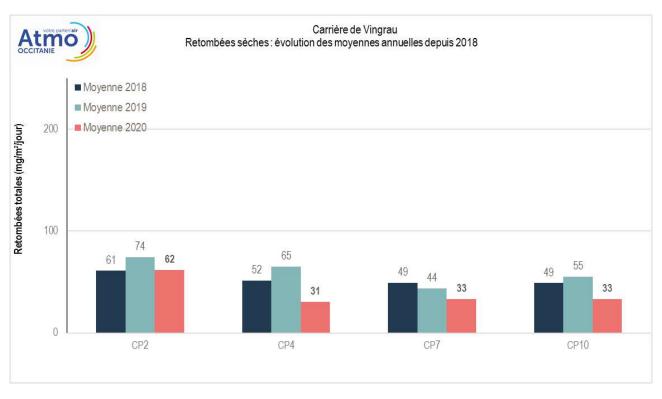
	Pluviométrie	Température					
Jauges	VIN10 (type a)	VIN2 (type c)	Cumul des 4 campagnes (en mm)	Moyenne des 4 campagnes (en °C)			
Moyenne annuelle totales (mg/m²/jour)	185	499	213	613	289	441	15.7
Plaquettes	CP 2	CP 4	CP 7	CP 10			
Movenne annuelle sèches (mg/m²/iour)	62	31	33	33			



# **ANNEXE 3:**

# Mesures des retombées de poussières : historique





### Retombées totales depuis 2018

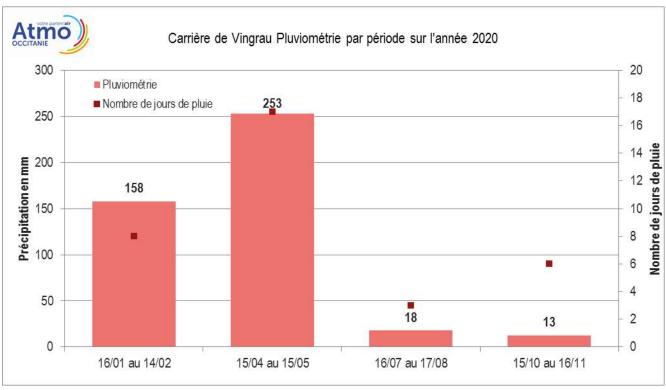
Année	Date d'exposition	Quantités des retombées de poussières totales (en mg/m²/jour)							
		VIN 10 (type a)	VIN 2 (type c)	VIN 11 (type c)	VIN 12 (type c)	VIN 4	Moyenne		
2020	16/01 au 14/02	203	506	280	865	338	438		
	15/04 au 15/05	175	543	164	275	265	284		
	16/07 au 17/08	182	582	253	999	345	472		
	15/10 au 16/11	179	364	153	311	209	243		
2019	28/02 au 29/03	34	700	64	-	59	214		
	28/05 au 27/06	124	371	122	800	118	307		
	27/08 au 26/09	106	-	162	851	105	306		
	18/11 au 18/12	14	-	66	763	7	212		
2018	27/02 au 29/03	39	246	202	198	48	147		
	29/05 au 29/06	57	380	110	367	125	208		
	21/08 au 19/09	188	550	133	429	185	297		
	15/11 au 17/12	166	281	33	434	95	202		

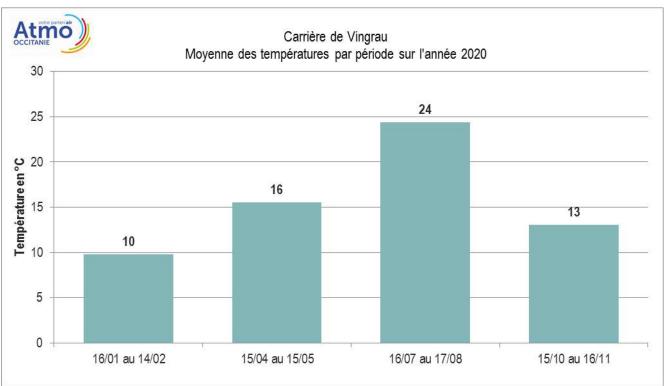
### Retombées sèches depuis 2018

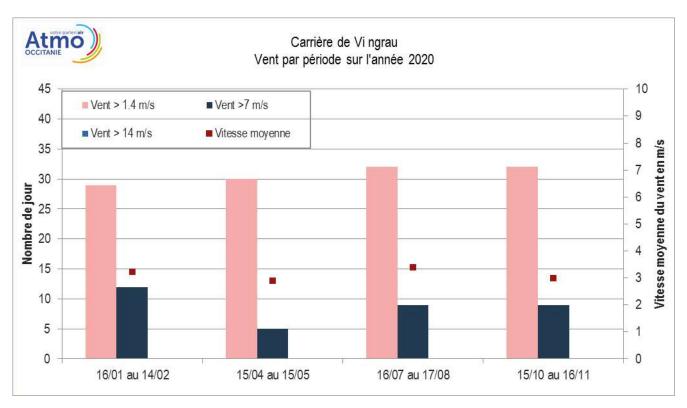
Année		Quantités des retombées de poussières sèches (en mg/m²/jour)							
	Date d'exposition	CP 2	CP 4	<b>CP 7</b>	CP 10	Moyenne			
2020	16/01 au 14/02	22	23	29	-	25			
	15/04 au 15/05	21	26	22	18	22			
	16/07 au 17/08	81	36	-	39	52			
	15/10 au 16/11	123	38	49	43	63			
2019	28/02 au 29/03	114	96	96	96	96			
	28/05 au 27/06	115	83	83	83	83			
	27/08 au 26/09	49	41	41	41	41			
	18/11 au 18/12	20	19	19	19	19			
2018	27/02 au 29/03	14	15	11	17	15			
	29/05 au 29/06	-	76	56	61	64			
	21/08 au 19/09	50	46	55	-	51			
	15/11 au 17/12	119	69	75	69	83			

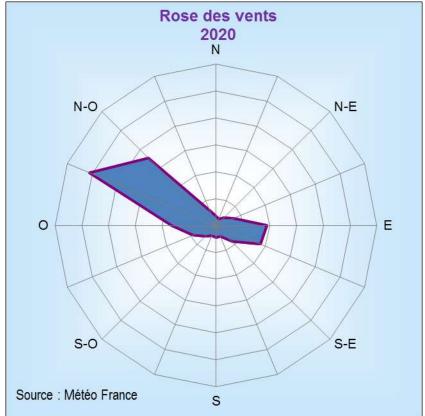
# ANNEXE 4 : Conditions météorologiques

En 2020, les données météorologiques permettant d'interpréter les mesures de retombées de poussières sont issues d'un point d'observation virtuelle (POV) fourni par Météo France, permettant d'avoir des données horaires modélisées et corrigées de températures, vents et précipitations au niveau de la carrière.



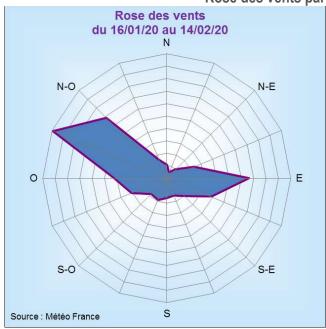


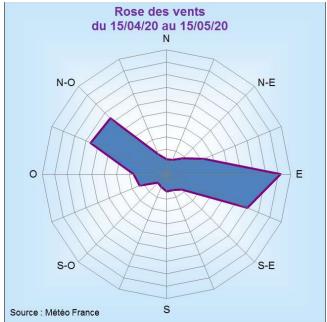


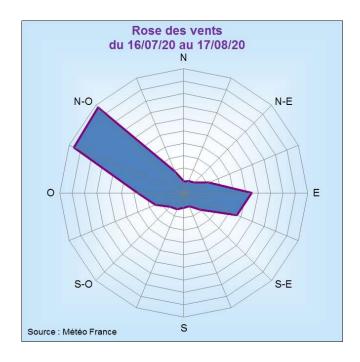


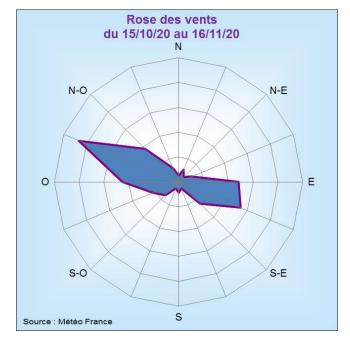
Les vents dominants sur le site sont la Tramontane, de secteur Ouest / Nord-Ouest et le Marin de secteur Est

### Rose des vents par période de mesures









# Caractéristiques météorologiques de l'année 2020 en Occitanie (source : Météo France)

Les éléments ci-dessous sont issus des bulletins climatiques mensuel de la région Occitanie disponibles gratuitement sur le site Internet de Météo France.

### Janvier 2020 : « Douceur hivernale, tempête Gloria »

Il fait particulièrement doux pour un mois de janvier comme déjà ce fut le cas en décembre dernier. En outre, la grisaille envahit souvent le ciel en plaine languedocienne où l'ensoleillement reste modeste.

Les cumuls de précipitations sont disparates, particulièrement importants dans les Pyrénées-Orientales, le sud-ouest de l'Aude, les Causses et les Cévennes, plus faibles en plaine du fait de la tempête Gloria du 20 au 23 engendrant de fortes pluies notamment dans le Roussillon.

Cers et tramontane soufflent peu souvent pour un mois de janvier.

### Février 2020 : « Doux et sec »

Février est parfois très sec (notamment dans les Pyrénées et sur une large bande littorale allant de l'Aude à la Camargue gardoise), également très doux pour la saison. Après un mois de décembre exceptionnellement doux suivi d'un mois de janvier encore bien doux, la douceur relative est encore plus marquée en février : la température moyenne mensuelle dépasse la normale de 3,5 °C ce qui place février 2020 en 2ème position après février 1990 parmi les mois de février les plus doux depuis 1947.

### Mars 2020 : « Offensive de l'hiver en fin de mois »

Mars est encore relativement doux pour la saison après un mois de février exceptionnellement doux et des mois hivernaux précédents également marqués par une douceur relative.

Mars est assez nuageux et moyennement pluvieux avec un léger excédent à la normale coté précipitations, de 7 %.

Les cumuls de précipitations sont disparates quant à leur rapport à la normale, tantôt déficitaires dans Le Gard, l'est de l'Hérault jusqu'au Biterrois, de manière plus marquée dans les Causses et les Cévennes, tantôt excédentaires dans les départements pyrénéens, le Gers et l'Aude.

### Avril 2020 : « Très doux et souvent très ensoleillé »

Après un hiver très doux (particulièrement en février), la douceur se prolonge en avril. En effet, il se situe en 3e position (après 2011 et 2007) parmi les mois d'avril les plus doux depuis 1960. En outre, le temps est parfois pluvieux avec des cumuls qui présentent une répartition en tâches de léopard, plus marqués en Catalogne et dans une moindre mesure sur une large bande littorale allant du Roussillon jusqu'à la plaine languedocienne.

En revanche, le cumul pluviométrique est déficitaire dans les Cévennes, les Causses et le pays de Montauban. L'ensoleillement est légèrement déficitaire aussi bien dans la plaine languedocienne que dans le pays toulousain.

### Mai 2020 : « Très doux et souvent très ensoleillé »

Après un hiver très doux (particulièrement en février) suivi d'un mois d'avril encore doux, la grande douceur se prolonge en mai. En outre, l'ensoleillement est particulièrement généreux parfois avec des records enregistrés dans certains secteurs comme ceux de Toulouse et Tarbes.

Côté pluie, les cumuls mensuels globaux sont déficitaires de 7 %. Ils sont disparates avec des cumuls en tâches de léopard du fait du caractère instable des précipitations.

### Juin 2020 : « Un début d'été capricieux »

Après la grande douceur hivernale puis printanière, juin 2020 tranche un peu avec toutefois, une température mensuelle moyenne légèrement inférieure à la normale: le temps est souvent bien nuageux et frais pour la saison notamment pendant la première décade.

Globalement, les cumuls mensuels de pluie sont excédentaires du fait d'un épisode cévenol très virulent mais avec des cumuls disparates.

L'ensoleillement est déficitaire.

### Juillet 2020 : « Sécheresse exceptionnelle »

Juillet est chaud, ensoleillé et très sec avec toutefois quelques orages isolés, éclatant le plus souvent sur le relief.

La température mensuelle moyenne est supérieure à la normale de 1,2 °C et le cumul global de précipitations est très faible pour un mois de juillet.

Le corollaire de cet état des lieux est l'ensoleillement, généreux le plus souvent sauf localement dans le Roussillon.

### Août 2020 : « Poursuite d'un été très chaud et sec »

Août est très chaud, bien ensoleillé et relativement sec sur la majeure partie de la région.

Toutefois, les cumuls mensuels sont disparates du fait des averses orageuses locales. Ils sont plus forts dans le Vallespir, l'est du Lot et les Garrigues de l'Hérault.

La température mensuelle moyenne est supérieure à la normale de 1,7 °C après un mois de juillet déjà chaud.

Un épisode caniculaire s'est produit du 6 au 12 aout touchant Midi-Pyrénées avec des températures dépassant les 40°C le 7.

L'ensoleillement est très proche de la normale légèrement déficitaire sur les Hautes-Pyrénées.

### Septembre 2020 : « Début d'automne en douceur »

Septembre est doux et relativement pluvieux : le cumul mensuel global est excédentaire mais avec une répartition spatiale disparate du fait notamment d'un épisode orageux exceptionnellement virulent sur le massif cévenol le 19.

La température mensuelle moyenne est supérieure à la normale de 1,1 °C après un mois d'août déjà chaud.

L'ensoleillement est plutôt conforme dans la plaine languedocienne et légèrement supérieur à la normale vers Toulouse

### Octobre 2020: « Fraicheur automnale »

Octobre est frais pour la saison après des mois consécutifs de douceur. En outre, le cumul mensuel global est légèrement excédentaire à la normale mais avec une répartition spatiale disparate, les cumuls étant moins importants à l'est de la zone, des Pyrénées-Orientales jusqu'au Gard.

La température mensuelle moyenne est inférieure à la normale de 1.3°C.

L'ensoleillement est le plus souvent déficitaire sauf dans le Roussillon où il est excédentaire.

### Novembre 2020 : « Très doux et plutôt sec »

Novembre renoue avec la grande douceur qui a prévalu jusqu'en septembre, après un intermède frais en octobre.

Le cumul mensuel global des précipitations est le plus souvent déficitaire à la normale, parfois fortement.

Toutefois, il est excédentaire dans les Pyrénées-Orientales et l'Aude du fait d'un épisode pluvio-orageux en fin de mois. La température moyenne mensuelle dépasse largement la normale, de2.5°C.

L'ensoleillement est assez disparate, tantôt très généreux dans l'Albigeois, plutôt conforme dans la plaine languedocienne et tantôt légèrement déficitaire en Catalogne.

### Décembre 2020 : « Temps maussade, très arrosé et frais »

Cette année 2020 finit par des températures voisines des normales, ce qui n'était pas le cas des mois de décembre des dernières années, plutôt chaude.

Le temps est doux en milieu de mois et frais durant la première et la dernière décade.

L'ensoleillement est médiocre, l'insolation atteint les valeurs records de ces 30 dernières années sur plusieurs départements. Les cumuls de pluies sont abondants et le nombre de jours de pluie très souvent supérieur à la normale.

Il neige souvent sur la Lozère, l'Aveyron et les départements pyrénéens.

La tempête "Bella" en fin de mois, ne fait sentir ses effets que sur le nord de la région.

# Annexe 5 Méthode de détermination des retombées atmosphériques totales

Le protocole de détermination des retombées atmosphériques totales mis en œuvre par Atmo Occitanie s'appuie sur la norme AFNOR NF X 43-014 de novembre 2017 (Qualité de l'air – Air Ambiant – Détermination des retombées atmosphériques totales – Echantillonnage – Préparation des échantillons avant analyses) qui remplace celle de novembre 2003 ainsi que sur l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié relatif aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement des matériaux de carrières.

### Description d'un réseau de mesure des PSED

L'implantation d'un réseau nécessite d'identifier un certain nombre de sites types, à savoir :

- une station de mesure témoin correspondant à un ou plusieurs lieux non impactés par l'exploitation de la carrière (Jauge de type a).
- une ou plusieurs stations de mesure implantées à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1 500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants (Jauge de type b).
- une ou plusieurs stations de mesure implantées en limite de site, sous les vents dominants (jauge de type c).

### Appareillage utilisé



« Le collecteur de précipitation » de type jauge est un dispositif destiné à recueillir les retombées atmosphériques

Les « retombées » représentent la masse de matières naturellement déposées par unité de surface dans un temps déterminé (norme NF X43.001).

Le collecteur de précipitations utilisé par Atmo Occitanie est un récipient d'une capacité suffisante (10 litres) pour recueillir les précipitations de la période considérée et est muni d'un entonnoir de diamètre connu (25 cm de diamètre). Le dispositif est placé à une hauteur de 1,5 mètre.

### Temps d'exposition

Les campagnes de mesures doivent être trimestrielles, la durée d'exposition dure trente jours avec un intervalle de soixante jours entre deux mesures (une tolérance de plus ou moins 2 jours est admissible). Le récipient est ensuite envoyé en laboratoire pour analyse.

### Analyse au laboratoire

Les analyses réalisées par le laboratoire se déroulent de la manière suivante :

Choix de l'échantillonnage : selon la quantité de l'échantillon recueilli, ou si des analyses particulières nécessitant un traitement spécifique sont envisagées, il est possible de choisir de traiter la totalité de l'échantillon ou seulement une partie de celui-ci.

Dans le cas d'un sous-échantillonnage,

- le prélèvement est homogénéisé afin de garantir le représentativité de la mesure.
- 2 sous échantillonnages sont effectués et analysés afin de vérifier la répétabilité de la mesure

Dans le cas de la détermination des retombées minérales et organiques par calcination, afin d'améliorer la précision de la mesure, la totalité de l'échantillon est traitée.

- **Evaporation** : l'eau contenant les poussières de l'échantillon sélectionné (complet ou partiel) transférée dans le récipient masse initiale (m1) est évaporée à l'étuve à 105 °C.
- Pesée des poussières : après évaporation de l'eau, le récipient est de nouveau pesé (masse finale « m2)

La différence des masses «m1 – m2» du récipient est égale à la masse de retombées totales dans le volume « Vtraité ».

La masse des retombées totales « m RT » en milligrammes est déterminée de la manière suivante

$$m RT = (m1 - m2) * VT / Vtraité$$

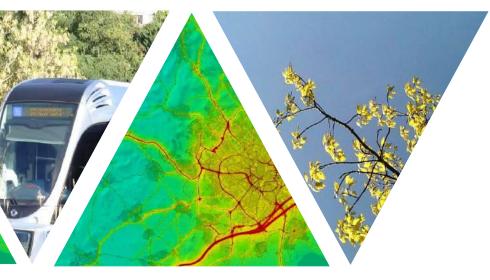
Avec VT = Vtraité si la totalité de l'échantillon est traité sinon VT = Volume total de l'échantillon avant sous-échantillonnage.

### Détermination des retombées en mg/m²/jour :

La masse des retombées totales « C RT » en mg/m²/jour est déterminée de la manière suivante :

$$CRT = mRT/S/t$$

Avec S = Surface de l'entonnoir en m² et t = durée d'exposition en jour





L'information sur la qualité de l'air en Occitanie





